

SAFPT COMMUNIQUÉ

Chers (es) Collègues,

Voici les réponses accordées au SAFPT par rapport à son dernier écrit à nos Ministres de tutelle... sans grande surprise, la courtoisie et la politesse sont de rigueur sans qu'une seule véritable réponse nous soit communiquée !

C'est le système instauré depuis 5 ans où aucun dialogue n'est établi !

L'échéance Présidentielle arrivant, rien ne changera et toutes les grèves seront vouées à l'échec durant ce laps de temps mais cette manière de faire semble une institution pour beaucoup !

Il serait plus concret de connaître le positionnement des principaux candidats sur nos questions du moment (Gel du point d'indice, Réforme des retraites, précarité, pénibilité, équité inter Fonction Publique, etc...).

C'est ce qu'avait fait le SAFPT lors de la dernière échéance électorale du même acabit !

Alors pour avoir des positionnements, le SAFPT invite "les grands syndicats" à questionner plutôt qu'à grever un peu plus le pouvoir d'achat des fonctionnaires inutilement !

A vos plumes !!!!.....

Pour le SAFPT
Le Bureau National



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 17 JAN 2022

Nos références : MEFI-D21-19223

Vos références : Votre lettre du 5 novembre 2021

Chère Madame la secrétaire générale,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux et sur les différences de traitement entre les deux versants de la Fonction publique.

J'ai pris bonne note de votre correspondance et j'ai demandé à Monsieur Stanislas Bourron, directeur général des Collectivités locales, de faire le point sur ce dossier. Je ne manquerai pas de vous tenir informée de la suite qui pourra lui être réservée.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Vous connaissez mon engagement
pour l'équité et le soutien aux agents
publics territoriaux.*

Amélie de MONTCHALIN

Très sincèrement,

Amélie de Montchalin

Madame Yolande RESTOUIN
Secrétaire générale nationale du
Syndicat autonome de la Fonction
publique territoriale
BP 368
83085 Toulon Cedex 9



101 rue de Grenelle
75327 Paris 07



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La cheffe de cabinet

Réf : BDC_CM/2021-11/45562 JDA

Paris, le

14 JAN. 2022

Madame Yolande RESTOUIN
Secrétaire générale nationale
Syndicat autonome de la
Fonction publique territoriale
SAFPT national
1041, avenue de Draguignan
ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, sur l'envoi adressé à Mme Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

La ministre a bien pris connaissance de vos observations sur le principe de la libre administration des Collectivités territoriales et des préoccupations de leurs agents en matière de pouvoir d'achat. Soyez assurée que ces éléments ne manqueront pas de faire l'objet d'un examen approfondi par son cabinet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.

Anne-Caroline BERTHET